

photovoltaïque
250 kWc

Appel d'offres
100 -



Pour nous joindre :

Par courrier électronique :
[dsp-cspas-obligations-achat-
agence-pv-pro@edf.fr](mailto:dsp-cspas-obligations-achat-agence-pv-pro@edf.fr)

Par téléphone:
0891 700 130

Par courrier :

EDF
Direction des Services
Partagés
CSP AOA & Services -
Département AOA
Agence AOA Photovoltaïque
Professionnels
TSA 10331
94962 CRETEIL CEDEX



Guide
Facturation
Producteur



*Ce guide est destiné aux
producteurs bénéficiant
d'un contrat d'achat FS11.*





Modèle de facture

EDF vous propose un modèle de facture permettant de produire rapidement une facture conforme.

Période de facturation

- Etablir la première facture **6 mois à compter de la date d'effet du contrat d'achat**
- Emettre les factures suivantes semestriellement

Etapas

- Relever l'index figurant sur le **compteur Production** de votre installation, à la date contractuelle (date d'effet + 6 mois)
- Rédiger la facture à partir du site internet ou du modèle proposé ci-contre (**toutes ces données sont obligatoires**)
- Reporter le **nouvel** index relevé et l'**ancien** index sur la facture
- Imprimer et **signer** avant d'envoyer la facture par courrier postal à EDF AOA

Rémunération

Processus de rémunération détaillé Article VII des CG*, prix d'achat détaillé Article 2 des CP**

- Le prix est indexé annuellement à chaque date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat, par l'application du coef. L (L=1 la 1^{ère} année)
- Les kWh produits au dessus du plafond annuel sont rémunérés 5c€/kWh hors TVA et non indexés

Pour réussir sa facture...

Facture n°		Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque n°			
Période <u>semestrielle</u> de facturation du		au	
Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur EDF	
Raison sociale		Raison sociale	EDF AGENCE OA SOLAIRE
Détail adresse		Détail adresse	TSA 10295
Code postal Commune		Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX
Tel		mail	
mail		TVA intracommunautaire EDF	FR03552081317
N° TVA Intracommunautaire	FR		
Code NAF			
N° SIRET		Modalités de paiement :	Virement bancaire
Ville d'immatriculation au RCS ou RM			
Forme juridique et capital			
Coordonnées du site de production			
Nom du site de production			
Détail adresse			
Code postal Commune			
Compteur de production n° :			
Date nouveau relevé du :		Valeur du nouvel index (kWh) :	
Date ancien relevé du :		Valeur de l'ancien index (kWh) :	
		Production de kWh livrés :	
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 2 des conditions particulières du contrat :			
Montant de la facture :			
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	au tarif de (cts €)		Soit un montant de (€) :
Production livrée en kWh, au-delà du plafond	au tarif de 5,000 cts €		Soit un montant de (€) :
Indiquer la <u>gratification</u> correspondante au contrat :			
- TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts (si le producteur bénéficie de la franchise de la TVA)			
- Autoliquidation (si le producteur est assujéti à la TVA)			
Montant HT			
Signature :			
Centre à compléter uniquement pour EDF OA			
Bon à payer / à recevoir du			
Signature approuvateur			
Date de base (réception)			
N° de contrat			
N° de commande			
N° de PG (Pré-Enregistrement)			
Contrôlé par			

N° point de comptage (PDC) CARD-I compteurs

Modalités de paiement

- Le paiement sera réalisé, au plus tard le 40^{ème} jour calendaire suivant la fin du semestre, sous réserve d'une réception de la facture au plus tard le 10^{ème} jour suivant la fin du semestre.
- Si la réception de la facture intervient postérieurement, le délai de paiement est reporté d'autant.

Evènements particuliers

- Pour tout évènement de type :
- Changement du titulaire,
 - Panne du compteur,
 - etc,
- Contactez aussitôt EDF AOA

Causes de rejet de facture

- Donnée obligatoire manquante
- Discontinuité des index
- Erreur de tarification

Règles d'arrondis

- Les valeurs exprimées en Euros sont arrondies à la 2^{ème} décimale la plus proche.
- Le prix, exprimé en c€/ kWh, est arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche.
- La valeur de L est arrondie à la 5^{ème} décimale la plus proche.
- Les quantités facturées sont arrondies au kWh le plus proche.



- La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat par les 2 parties
- Toute facture non conforme sera retournée systématiquement

* Conditions Générales
 ** Conditions Particulières

